



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2001
Français
Original: russe

**Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 18 octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par le Président de la République du Bélarus, M. Alexandre Loukachenko (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de son ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République du Bélarus
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Sergei **Ling**



**Annexe à la lettre datée du 18 octobre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Minsk, le 8 octobre 2001

La République du Bélarus accueille avec satisfaction l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Nous soutenons sans réserve cette décision et jugeons les dispositions de ladite résolution extrêmement importantes et tout à fait opportunes.

Le terrorisme international est un fléau ignoble. Il doit être combattu sans pitié et sans relâche. Toutefois, le seul recours à la force, surtout s'il est unilatéral, ne permettra pas de le vaincre. Une action complexe et concertée de la communauté internationale s'impose.

La République du Bélarus a toujours accordé la plus grande valeur à l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour régler le problème du terrorisme international. Dans les circonstances actuelles, il importe encore plus que l'ONU aide tous les États à unir leurs forces pour lutter contre le terrorisme. Ce n'est qu'en faisant appel aux moyens tout particuliers dont dispose l'Organisation, surtout pour ce qui est d'attaquer à la racine les causes du terrorisme et les facteurs qui l'alimentent, que nous pouvons espérer obtenir des résultats concrets. Nous estimons que l'ONU doit jouer un rôle central dans l'élaboration des mesures stratégiques et tactiques que prendra la communauté internationale pour combattre le terrorisme.

Bien des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité sont déjà appliquées, dans la pratique, par les organes d'État de la République du Bélarus.

Sur mes ordres, tous les établissements bancaires du pays font l'objet d'un contrôle minutieux visant à déterminer s'il s'y trouve des avoirs financiers ou autres appartenant à des individus ou à des organisations qui pourraient être directement ou indirectement impliqués dans des activités terroristes. Si de tels avoirs sont découverts, ils seront immédiatement gelés.

Dans les prochains jours, le Conseil de sécurité de la République du Bélarus tiendra une réunion extraordinaire en vue d'élaborer un ensemble de mesures supplémentaires de lutte contre le terrorisme.

Le fait que la République du Bélarus ait signé et ratifié la plupart des 12 conventions des Nations Unies relatives à la lutte contre le terrorisme et participe activement aux travaux de tous les organes de l'ONU qui examinent le thème du terrorisme témoigne de la constance de ses politiques en la matière.

La République du Bélarus coopère activement avec d'autres États et est prête à étendre cette coopération à tous les États désireux de participer aux échanges d'information qui pourraient contribuer à la prévention et à l'éradication du terrorisme.

Je suis convaincu que les efforts conjugués de la communauté internationale permettront d'obtenir des résultats concrets dans la lutte contre le terrorisme, qui vient faire peser une sérieuse menace sur notre civilisation.

(*Signé*) Alexandre **Loukachenko**
